

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

RAPPORT N°111220-26-PER

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS

M. MINJUZAN indique que pour l'année 2012 et dans la continuité des années précédentes, des échanges auront lieu avec le SICTOM du Haut Béarn. Ils se traduiront d'une part par la confirmation de la mission de conseil (dont le montant reste évalué à 10 000 €), et d'autre part par la mise à disposition des 8 agents de la collecte des ordures ménagères et enfin par la mise à disposition d'un technicien du SPANC au profit du SICTOM à hauteur de 20%. Ce pourcentage pourra évoluer en cours d'année selon les besoins du SICTOM.

Par ailleurs, dans sa séance du 30 juin 2011, le conseil communautaire prolongeait la mise à disposition de la commune d'Oloron Ste Marie d'un de ses agents pour une nouvelle durée de 6 mois. La commune d'Oloron Ste Marie, eu égard aux nouvelles missions confiées à cette personne, souhaite pouvoir à nouveau prolonger cette mise à disposition pour 6 mois supplémentaires, avant de se prononcer définitivement sur son intégration.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition correspondantes.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT